



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 56 Foirail : tarifs 2024/2025 de l'abonnement découverte, convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire, convention de partenariat avec l'Orchestre de Pau Pays de Béarn, Espaces Pluriels et le Méliès

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

En 2022, avec l'ouverture du pôle culturel du Foirail, la Ville a souhaité proposer une programmation pluridisciplinaire avec les saisons Théâtre à Pau et Jazz à Pau et accueillir en son sein les programmations portées par l'OPPB, Orchestre de Pau Pays de Béarn et Espaces pluriels, scène conventionnée d'intérêt national-danse.

Dans l'objectif d'aller à la conquête de nouveaux publics, la Ville, l'OPPB, Espaces Pluriels et le cinéma le Méliès ont souhaité s'associer pour la saison 2023/2024 autour d'une nouvelle offre à destination de ceux qui n'avaient pas découvert les différentes propositions artistiques présentées au Foirail et a créé un abonnement découverte.

Cet abonnement a été un véritable succès, il a permis à 44 abonnés de découvrir une programmation d'excellence et pluridisciplinaire. Il est proposé de le renouveler pour la saison 2024/2025 et de l'élargir à 132 places. Le prix de l'abonnement découverte Foirail est fixé à 120 €.

L'abonnement est composé de 4 spectacles, un spectacle de chacune des saisons et de deux places de cinéma au Méliès :

- D'octobre à décembre 2024 : deux séances de cinéma au Méliès,
- 1^{er} octobre 2024 : un opéra de l'OPPB,
- 6 et 7 décembre 2024 : un concert de Jazz à Pau,
- 12 et 13 février 2025 : une pièce de Théâtre à Pau,
- 6 et 7 mai 2025 : spectacle de danse d'Espaces Pluriels.

L'article 40 de la loi du 20 décembre 2014 (article L.1611-7-1 du nouveau Code général des collectivités territoriales) élargit les possibilités de conclure des mandats, après avis conforme du comptable public, en les ouvrant à de nouvelles catégories de dépenses et de recettes publiques parmi lesquelles figure notamment le produit des droits d'accès à des prestations culturelles. La convention de mandat doit alors prévoir une réédition au moins annuelle des comptes et des pièces correspondantes.

L'office du tourisme sera chargé par convention de mandat de commercialiser cet abonnement du 5 au 14 septembre 2024. Il percevra une commission de 10 € par abonnement vendu. Les recettes encaissées seront reversées à la Ville de Pau.

La Ville de Pau reversera à son tour à chaque partenaire (OPPB et Espaces Pluriels) la somme de 24 € par spectacle et 14 € pour les 2 places de cinéma à l'association Ciné ma passion, le Méliès. Il est proposé la signature d'une convention entre la ville et les trois partenaires pour le reversement de ces recettes.

En cas d'annulation ou de report de spectacles ou de décès d'un abonné, les abonnés ou leur ayant-droit pourront prétendre, sur demande écrite, à une indemnisation valorisée par spectacle annulé à hauteur de 24 € et 7 € par place de cinéma.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 10 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver le tarif de cet abonnement découverte du Foirail 2024/2025 : 120 € ;**
- 2. Approuver la convention de mandat avec l'Office du Tourisme pour la gestion de la billetterie de cet abonnement 2024/2025 ;**
- 3. Approuver la convention entre la Ville de Pau et les trois partenaires (OPPB- Espaces Pluriels et le cinéma le Méliès) pour le reversement des recettes de l'abonnement découverte correspondantes ;**

4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec l'Office de Tourisme et la convention avec les trois partenaires (OPPB-Espaces Pluriels et le cinéma le Méliès) ;

5. Décider que les annulations ou reports de spectacles, les décès d'abonnés donneront lieu, sur demande écrite, à indemnisation potentielle des abonnés valorisée par spectacle annulé à hauteur de 24 € et 7 € par place de cinéma.

Ne prend pas part au vote : M. Thibault CHENEVIÈRE

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU